

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 860 2 mai 2006

SOMMAIRE

2XL Initiative S.A., Luxembourg 41269	Hilton PCB, S.à r.l., Luxembourg 4127
AFD Rivesaltes A, S.à r.l., Luxembourg 41262	Hoover (EU), S.à r.l., Luxembourg 4125
Alma Buro-Ergonomie & Design S.A., Contern 41257	Intertrans Luxembourg S.A., Bertrange 4125
Antenna New System, (A.N.S), S.à r.l., Wormel-	Intertrans Luxembourg S.A., Bertrange 4125
dange	Intertrans Luxembourg S.A., Bertrange 4125
ATR S.A., Luxembourg 41244	Kabler, S.à r.l., Luxembourg 4123
Ataulfo Alves Shipping Investment, S.à r.l., Luxem-	Kabler, S.à r.l., Luxembourg 4124
bourg 41256	(La) Lanterne, S.à r.l., Luxembourg 4127
Becker et fils, S.à r.l., Echternach 41257	(La) Lanterne, S.à r.l., Luxembourg 4127
Capbern Services, S.à r.l., Luxembourg 41280	Lauriane Investissements Internationaux Holding
Cartola Shipping Investment, S.à r.l., Luxem-	S.A., Luxembourg
bourg 41254	Leonard Finance S.A., Luxembourg 4125
Clerbaut Automobiles, S.à r.l., Wormeldange-	Leonard Finance S.A., Luxembourg 4125
Haut 41262	Luxcem, S.à r.l., Luxembourg 4125
Controlsinvest, S.à r.l., Luxembourg 41234	Luxcem, S.à r.l., Luxembourg 4125
Edward S.A., Luxembourg 41269	Merlin Entertainments Group Luxembourg, S.à r.l.,
Eletre, S.à r.l., Luxembourg 41279	Luxembourg 4125
F.M. Auto, S.à r.l., Bivange	Paradise Invest, S.à r.l., Luxembourg 4125
Finpromotion Immobiliers S.A., Luxembourg 41233	Phase Real Estate S.A., Luxembourg 4126
G.M.T. Telecom S.A., Luxembourg 41239	Phase Real Estate S.A., Luxembourg 4127
G.M.T. Telecom S.A., Luxembourg 41239	Renders S.A., Luxembourg 4123
Géoplâtre, S.à r.l., Luxembourg 41279	Soft Enginneering System's S.A., Luxembourg 4125
H. Köhler Constructions, S.à r.l., Luxembourg 41279	Victoria Holding, S.à r.l., Luxembourg 4127
Hellas Telecommunications I, S.à r.l., Luxembourg	WPP Luxembourg Europe, S.à r.l., Luxembourg . 4124
Hellas Telecommunications I, S.à r.l., Luxem-	
bourg	

FINPROMOTION IMMOBILIERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 53.018.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03463, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(017649//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.



CONTROLSINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 114.010.

STATUTES

In the year two thousand six, on the ninth of January. Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

- Mr Wojciech Znojek, company director, residing in Nowoursynowska 89D, 02-797, Warsaw, Poland,
- Mrs Barbara Wojcicka, company director, residing in Nowoursynowska 89D, 02-797, Warsaw, Poland,

both here represented by CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Ms Alexandra Petitjean, accountant, with professional address in Luxembourg and Mr Fabrice Geimer, lawyer, with professional address in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B,

by virtue of two proxies given under private seal.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholders acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as thereabove mentioned, have requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée:

Art. 1. There is formed by those present between the parties noted above and all persons and entities, who may become partners in future, a company with limited liability (société à responsabilité limitée) which will be governed by law pertaining to such an entity as well as by present articles.

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever, and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.
 - 2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
 - Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. The Company will have the name CONTROLSINVEST, S.à r.l.
 - Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- **Art. 6.** The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into five hundred (500) share quotas of twenty-five Euro (25.- EUR) each.
- Art. 7. The capital may be changed at any time by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.



- **Art. 10.** The company's shares are freely transferable between partners. They may only be disposed of to new partners following the passing of a resolution of the partners in general meeting, with a majority amounting to three quarters of the share capital.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of any of the members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
- **Art. 14.** Each partner may take part in collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Each partner may appoint a proxy to represent him at meetings.

Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than two thirds the share capital. However, resolutions to alter the articles and particularly to liquidate the company may only be carried by a majority of partners owning three quarters of the company's share capital.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding-up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed as follows:

1. Wojciech Znojek, prenamed, two hundred fifty shares	250
2. Barbara Wojcicka, prenamed, two hundred fifty shares	250
Total: one hundred shares	500

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.



Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

1) The company will be administered by one manager:

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., having its registered office at L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 81.525.

The duration of its mandate is unlimited and it has the power to bind the company by its sole signature.

2) The address of the corporation is in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholders of the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le neuf janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

- Monsieur Wojciech Znojek, administrateur de société, demeurant à Nowoursynowska 89D, 02-797, Varsovie, Pologne,
- Madame Barbara Wojcicka, administrateur de société, demeurant à Nowoursynowska 89D, 02-797, Varsovie, Pologne.

les deux ici représentés par CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Alexandra Petitjean, comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A et B,

en vertu de deux procurations sous seing privé.

Les dites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes ainsi que le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1 er. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art 2

- 2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.
- 2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination CONTROLSINVEST, S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.



Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des nonassociés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de chacun des membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
- Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés représentant plus des 2/3 du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ou la liquidation de la société ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- **Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.



Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suite:

1. Wojciech Znojek, prénommé, deux cent cinquante parts	250
2. Barbara Wojcicka, prénommée, deux cent cinquante parts	250
Total: cent parts sociales	500

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

1) La société est administrée par un gérant:

CMS MANAGEMENT SERVICES S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, R.C.S. Luxembourg B 81.525.

La durée de son mandat est illimitée et il a le pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

2) L'adresse du siège social est fixée à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des parties comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Petitjean, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 12 janvier 2006, vol. 435, fol. 2, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 1er février 2006

H. Hellinckx.

(015126/242/277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

RENDERS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 77.389.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 janvier 2006

- L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social 5, boulevard de la Foire à L-2013 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée prend acte de la démission de Messieurs Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de leur mandat d'administrateur.

L'Assemblée nomme en remplacement des administrateurs démissionnaires Madame Lieve De Mets, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et LUX KONZERN, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 5 janvier 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2006, réf. LSO-BN02542. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(015994/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.



G.M.T. TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers. R. C. Luxembourg B 75.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03079, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.M.T. TELECOM S.A. FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017574/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

G.M.T. TELECOM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1322 Luxembourg, 12, rue des Cerisiers. R. C. Luxembourg B 75.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2006, réf. LSO-BN03083, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour G.M.T. TELECOM S.A. FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017576/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

KABLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix. R. C. Luxembourg B 109.344.

In the year two thousand and six, on the twenty-fourth day of January. Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) PERMIRA EUROPE III L.P.1, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

2) PERMIRA EUROPE III L.P.2, a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

3) PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG a German limited partnership registered with the commercial register at the lower court of Munich under registration number HRA 82707 pursuant to the provisions of the German Commercial Code (Handelsgesetzbuch) acting by its managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., a limited partnership registered in Guernsey under the Limited Partnerships (Guernsey) Law, 1995, acting by its general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

- 4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, acting by its administrator PERMIRA EUROPE III G.P. LIMIT-ED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006
- 5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, acting by its nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED whose registered office is at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey, Channel Islands,

here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

6) PERMIRA EUROPE II L.P.1 having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE II MANAGERS L.P., acting by its general partner PERMIRA (EUROPE) LIMITED,

here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.



7) PERMIRA EUROPE II L.P.2 having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its general partner, PERMIRA EUROPE II MANAGERS L.P., acting by its general partner PERMIRA (EUROPE) LIMITED,

here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

8) PERMIRA EUROPE II C.V.3, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner, PERMIRA EUROPE II MANAGERS L.P., acting by its general partner PERMIRA (EUROPE) LIMITED,

here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

9) PERMIRA EUROPE II C.V.4, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam, acting by its managing general partner, PERMIRA EUROPE II MANAGERS L.P., acting by its general partner PERMIRA (EUROPE) LIMITED,

represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

10) PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its manager, PERMIRA (EUROPE) LIMITED,

represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

11) SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey, acting by its nominee, SV (NOMINEES) LIMITED,

represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg,

by virtue of a power of attorney, given in Guernsey, on January 23, 2006.

Said proxies after having been initialed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such proxy-holder acting as described here above, has requested the notary to state that:

- I. The appearing parties are the only shareholders of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of KABLER, S.à r.l. R.C.S. B Number 109.344, with registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated July 4, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr 1174 of November 9, 2005 (the «Company»).
- II. The company's capital is set at four hundred twenty thousand six hundred Euro (EUR 420,600) represented by sixteen thousand eight hundred twenty-four (16,824) shares of a par value of twenty-five (25) Euro each, all entirely subscribed and fully paid in.
- III. The articles of association of the Company were amended on December 20, 2005 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- IV. All the shareholders are duly represented at the meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.
 - V. The agenda is worded as follows:
 - 1) Increase of the corporate capital by EUR 470,675 and issue of 18,827 new shares:
 - Subscription and payment in cash.
 - 2) Subsequent amendment of the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation.
 - 3) Miscellaneous.

The shareholders then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The corporate capital of the company is increased by four hundred seventy thousand six hundred seventy-five Euro (EUR 470,675) in order to bring it from its present amount of four hundred twenty thousand six hundred Euro (EUR 420,600) to eight hundred ninety-one thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 891,275) by the creation and issue of eighteen thousand eight hundred twenty-seven (18,827) new shares of a par value of twenty-five (25) Euro each and subscribed and paid in as follows:

Subscription - Payment

The new shares have been entirely subscribed and paid in the following manner:

- PERMIRA EUROPE III L.P.1, above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe two thousand five hundred forty (2,540) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- PERMIRA EUROPE III L.P.2, above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe seven thousand three hundred twenty-seven (7,327) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG, above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe ninety-six (96) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;



- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, above mentioned.

here represented as said above,

declares (i) to subscribe sixty-eight (68) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe one hundred seventy-five (175) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- PERMIRA EUROPE II L.P.1, above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe three thousand ten (3,010) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- PERMIRA EUROPE II L.P.2., above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe four thousand seven hundred nine (4,709) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25), in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- PERMIRA EUROPE II C.V.3, above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe one hundred ninety-nine (199) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25), in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- PERMIRA EUROPE II C.V.4, above mentioned,

here represented as said above.

declares (i) to subscribe two hundred ninety-nine (299) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25), in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe eighty (80) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25), in the Company and (ii) to fully pay them up in cash;

- SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, above mentioned,

here represented as said above,

declares (i) to subscribe three hundred twenty-four (324) shares having a par value of twenty-five Euro (EUR 25), in the Company and (ii) to fully pay them up in cash.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of four hundred seventy thousand six hundred seventy-five Euro (470,675 EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 5, first paragraph of the Articles of Incorporation of the Company is amended and shall henceforth have the following wording:

«Art. 5. first paragraph. The Company's capital is set at eight hundred ninety-one thousand two hundred seventy-five Euro (EUR 891,275), represented by thirty-five thousand six hundred fifty-one (35,651) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

In faith of which we, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt quatrième jour de janvier.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de residence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) PERMIRA EUROPE III L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

2) PERMIRA EUROPE III L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrite à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;



3) PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO. KG un limited partnership allemande inscrit au registre de commerce de la Cour inférieure de Munich sous le numéro HRA 82707 conformément aux dispositions du Code de Commerce allemand (Handelsgesetzbuch) agissant par son managing limited partner, PERMIRA EUROPE III G.P. L.P., un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, agissant par son general partner PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands.

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

4) PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son administrateur PERMIRA EUROPE III G.P. LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

5) PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, agissant par son nominee PERMIRA NOMINEES LIMITED avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

6) PERMIRA EUROPE II L.P.1, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, enregistré auprès de la Royal Court House de Guernesey sous le numéro 160, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

7) PERMIRA EUROPE II L.P.2, un limited partnership inscrit à Guernesey sous la loi du Limited Partnerships (Guernsey) de 1995, enregistré auprès de la Royal Court House de Guernesey sous le numéro 161, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

8) PERMIRA EUROPE II C.V.3, un limited partnership hollandais enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165906, et ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

9) PERMIRA EUROPE II C.V.4, un limited partnership hollandais enregistré à la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34165907, et ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

10) PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, agissant par son manager PERMIRA (EUROPE) LIMITED, enregistré à la Royal House Court de Guernesey sous le numéro 32620, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

11) SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, enregistré à la Royal House Court de Guernesey sous le numéro 32621, et ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernesey, Channel Islands,

dûment représenté par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Guernesey, le 23 janvier 2006;

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les associés représentés comme décrit ci-dessus ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Les comparantes sont les seules associés de la société à responsabilité limitée existant sous le nom de KABLER, S.à r.l. enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 109.344, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suite à un acte du notaire instrumentant daté du 4 juillet 2005 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1174 du 9 novembre 2005 (la «Société»).

II. Le capital de la Société est actuellement fixé à quatre cent vingt mille six cent euros (EUR 420.600) représenté par seize mille huit cent vingt-quatre (16.824) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros chacune, toutes entièrement souscrites et libérées

III. Les statuts de la Société ont été modifiés le 20 décembre 2005 par un acte du notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. Tous les associés de la Société sont dûment représentés à la présente assemblée, qui par conséquent est régulièrement constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour reproduit ci-dessous, sans convocations préalables, les comparantes ayant décidé de se réunir suite à l'examen de l'ordre du jour.

- V. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- 1) Augmentation du capital social par un montant de EUR 470.675 et émission de 18.827 nouvelles parts sociales:
- Souscription et paiement en espèces.
- 2) Modification du premier paragraphe de l'article 5 des statuts.
- 3) Divers.

Les comparantes ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:



Première résolution

Le capital social de la Société est augmenté par quatre cent soixante-dix mille six cent soixante-quinze euros (EUR 470.675) et porté de son montant actuel de quatre cent vingt mille six cents euros (EUR 420.600) au montant de huit cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 891.275) par l'émission de dix-huit mille huit cent vingt-sept (18.827) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune souscrites et libérées comme suit:

Souscription - Paiement

Les nouvelles parts sociales ont été entièrement souscrites et libérées de la manière suivante:

- PERMIRA EUROPE III L.P.1, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus.

déclare (i) souscrire deux mille cinq cent quarante (2.540) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- PERMIRA EUROPE III L.P.2, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire sept mille trois cent vingt-sept (7.327) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- PERMIRA EUROPE III, GmbH & CO KG, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire quatre-vingt-seize (96) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce,

- PERMIRA EUROPE III CO-INVESTMENT SCHEME, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire soixante-huit (68) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- PERMIRA INVESTMENTS LIMITED, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire cent soixante-quinze (175) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- PERMIRA EUROPE II L.P.1, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire trois mille dix (3.010) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- PERMIRA EUROPE II L.P.2., susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire quatre mille sept cent neuf (4.709) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- PERMIRA EUROPE II C.V.3, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire cent quatre-vingts dix-neuf (199) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- PERMIRA ÉUROPE II C.V.4, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire deux cent quatre-vingts dix-neuf (299) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire quatre-vingts (80) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce;

- SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, susmentionnée,

représentée comme indiqué ci-dessus,

déclare (i) souscrire trois cent vingt-quatre (324) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, (ii) et de les libérer entièrement en espèce.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces de sorte qu'un montant de quatre cent soixantedix mille six cent soixante-quinze euros (EUR 470.675) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le confirme expressément.

Seconde résolution

Suite à la précédente résolution, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et doit lire comme suit:

«Art. 5. premier paragraphe. Le capital social de la Société est fixé à huit cent quatre-vingt-onze mille deux cent soixante-quinze euros (EUR 891.275) représenté par trente-cinq mille six cent cinquante et une (35.651) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du même mandataire, et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.



Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2006, vol. 152S, fol. 16, case 8. – Reçu 4.706,75 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

A. Schwachtgen.

(015157/230/306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

KABLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1913 Luxembourg, 12, rue Léandre Lacroix. R. C. Luxembourg B 109.344.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 100 du 24 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(015158/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

ATR S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 114.027.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

- 1. Madame Helena Di Vito, employée privée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 2. Monsieur Serge Marion, employé privé, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1er. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de ATR S.A.

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter à des entités de son groupe dans lesquelles elle détient des intérêts ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des Sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ciaprès.



En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

- Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.
- **Art. 6.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mercredi du mois de mai à 13.00 heures et pour la première fois en l'an 2007.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

Dans la mesure où il n'est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonctions jusqu'à ce que leurs successeurs auront été élus.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et peut également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, avec l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à un ou plusieurs membres du conseil ou à un comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

- **Art. 10.** La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou la seule signature de toute personne à laquelle pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.
- Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années.
- **Art. 12.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année, sauf toutefois que le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente et un décembre de l'an 2006.



Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour le fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des statuts ou tel qu'il aura été augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 3 des présents statuts.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les Sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit les actions et les ont libéré intégralement de la manière suivante:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR N	Nombre d'actions
1) Madame Helena Di Vito, prénommée	15.500,-	15.500,-	155
2) Monsieur Serge Marion, prénommé	15.500,-	15.500,-	155
Total	31.000,-	31.000,-	310

Preuve de tous ces payements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison de sa constitution, est approximativement estimés à la somme de mille euros (1.000,-EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Les parties ci-avant désignées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
- Madame Nathalie Mager, employée privée, née à F-Longwy, le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- Madame Helena Di Vito, employée privée, née à B-Messancy, le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- Monsieur Serge Marion, employé privé, né à B-Namur, le 15 avril 1976, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
 - 3. A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
- La société à responsabilité limitée ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.348.
 - 4. L'adresse de la Société est fixée à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
- 5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera d'un an et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice de l'an 2006.
- 6. Le conseil d'administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière conformément à l'article 9 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Di Vito, S. Marion, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 2 février 2006, vol. 469, fol. 97, case 10. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 9 février 2006. M. Schaeffer. (015213/5770/163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.



WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share social: EUR 1,804,030,700.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 85.550.

In the year two thousand five, the twentieth day of December, before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), at 2.30 p.m.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholder of WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.550 (the Company). The Company has been incorporated on 20 December 2001 pursuant to a deed of Mr Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 675 of 2 May 2002. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time on 9 November 2005 pursuant to a deed of the undersigned notary, which deed has not yet been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

1. ARBOUR SQUARE BV, a company incorporated under the laws of the Netherlands, with its registered office at 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam, the Netherlands,

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud; lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on 19 December 2005; and

2. WPP LUX DELTA TWO, S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 6, rue Heine in L-1720 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 85.092.

hereby represented by Mr Philippe Thiebaud, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney under private seal given on 19 December 2005.

The appearing party referred to under item 1. above is the current sole shareholder of the Company and is hereafter referred to as the Sole Shareholder.

The appearing party referred to under item 2. above intervenes to the present Meeting in order to subscribe new shares to be issued by the Company.

The powers of attorney of the appearing parties, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the 71,597,148 class A ordinary shares and 564,080 class B ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 each, representing the entirety of the share capital of the Company amounting to EUR 1,804,030,700.
 - II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 - 1. Waiver of convening notices.
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 71,228,325 (seventy-one million two hundred twenty-eight thousand three hundred twenty-five Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 1,875,259,025 (one billion eight hundred seventy-five million two hundred fifty-nine thousand twenty-five Euro) by way of the issue of 2,849,133 (two million eight hundred forty-nine thousand one hundred thirty-three) new class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, together with share premium.
 - 3. Intervention, subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above.
- 4. Subsequent amendment of article 4, first paragraph, of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of the share capital specified under item 2. above.
- 5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes, with power and authority given to any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEMBOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).
 - 6. Miscellaneous.
 - III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Sole Shareholder waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 71,228,325 (seventy-one million two hundred twenty-eight thousand three hundred twenty-five Euro) so as to set the share capital of the Company at EUR 1,875,259,025 (one billion eight hundred seventy-five million two hundred fifty-nine thousand twenty-five Euro) by way of the issue of 2,849,133 (two million eight hundred forty-nine thousand one



hundred thirty-three) new class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro)

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Intervention - Subscription - Payment

WPP LUX DELTA TWO, S.à r.l., above-mentioned, represented as stated above (DELTA TWO), hereby intervenes to the present deed and declares to (i) subscribe 2,849,133 (two million eight hundred forty-nine thousand one hundred thirty-three) new class A ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each, and (ii) pay them up entirely by means of a contribution in kind consisting of all its assets and liabilities (the DELTA TWO Assets and Liabilities).

The contribution in kind of the DELTA TWO Assets and Liabilities to the Company, in an aggregate amount of EUR 145,612,271 (one hundred forty-five million six hundred twelve thousand two hundred seventy-one Euro) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 71,228,325 (seventy-one million two hundred twenty-eight thousand three hundred twenty-five Euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) the remaining balance in an amount of EUR 74,383,946 (seventy-four million three hundred eighty-three thousand nine hundred forty-six Euro) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

Valuation of the DELTA TWO assets and liabilities

The valuation of the contribution in kind of the DELTA TWO Assets and Liabilities to the Company is supported by (i) a balance sheet of DELTA TWO as at 20 December 2005 and signed for approval by the management of DELTA TWO, which shows that the net asset value of the DELTA TWO Assets and Liabilities is worth at least EUR 145,612,271 (one hundred forty-five million six hundred twelve thousand two hundred seventy-one Euro) and (ii) a management certificate dated 20 December 2005 issued by the management of DELTA TWO, which states in essence that:

- «1. The DELTA TWO Assets and Liabilities contributed to the Company are shown on the attached balance sheet of DELTA TWO as at 20 December 2005;
- 2. Based on generally accepted accounting principles the net worth of the DELTA TWO Assets and Liabilities contributed to the Company per the attached balance sheet is valued at least at EUR 145,612,271 (one hundred forty-five million six hundred twelve thousand two hundred seventy-one Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company;
- 3. The DELTA TWO Assets and Liabilities contributed to the Company are freely transferable by DELTA TWO and they are not subject to any restrictions or encumbered with any pledge or lien limiting their transferability or reducing their value; and
- 4. All formalities to transfer the legal ownership of the DELTA TWO Assets and Liabilities contributed to the Company have been or will be accomplished by the management of DELTA TWO.»

A copy of the above-mentioned balance sheet and management certificate, after having been initialled ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the above share capital increase of the Company, as follows:

Name of the shareholder	Number of shares held
ARBOUR SQUARE BV	71,597,148 class A ordinary shares
	564,080 class B ordinary shares
WPP LUX DELTA TWO, S.à r.l	2,849,133 class A ordinary shares
Total	74,446,281 class A ordinary shares
	564,080 class B ordinary shares

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend article 4, first paragraph, of the Articles in order to reflect the above resolutions, so that it reads henceforth as follows:

«Art. 4. Capital. The Company's subscribed share capital is set at EUR 1,875,259,025 (one billion eight hundred seventy-five million two hundred fifty-nine thousand twenty-five Euro) represented by 74,446,281 (seventy-four million four hundred forty-six thousand two hundred eighty-one) class A ordinary shares and 564,080 (five hundred sixty-four thousand eighty) class B ordinary shares, each having a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro).»

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorizes any manager of the Company and any lawyer or employee of ALLEN & OVERY LUXEM-BOURG to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).



Tax exemption

Insofar as the above contribution in kind consist of all the assets and liabilities of a company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg) to another company incorporated in the European Union (i.e. the Grand Duchy of Luxembourg), the Company refers to article 4-1 of the law dated 29 December 1971, as amended, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 9,000.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt décembre, par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), à 14.30 heures.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de WPP LUXEMBOURG EUROPE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.550 (la Société). La Société a été constituée le 20 décembre 2001 suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - N° 675 du 2 mai 2002. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois et pour la dernière fois le 9 novembre 2005 suivant un acte du notaire instrumentant, lequel acte n'a pas encore été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ont comparu:

1. ARBOUR SQUARE BV, une société constituée sous le droit des Pays-Bas, avec siège social au 8, Prins Alexanderplein, GC 3067 Rotterdam, Pays-Bas,

ici représentée par Maître Philippe Thiebaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 19 décembre 2005; et

2. WPP LUX DELTA TWO, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Heine à L-1720 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.092,

ici représentée par Maître Philippe Thiebaud, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée le 19 décembre 2005.

La partie comparante à laquelle il est fait référence au point 1. ci-dessus est l'associé unique actuel de la Société et est ci-après désigné comme l'Associé Unique.

La partie comparante à laquelle il est fait référence au point 2. ci-dessus intervient à la présente Assemblée afin de souscrire de nouvelles parts sociales à émettre par la Société.

Les procurations des parties comparantes, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité des 71.597.148 parts sociales ordinaires de catégorie A et 564.080 parts sociales ordinaires de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société s'élevant à EUR 1.804.030.700.
 - II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:
 - 1. Renonciation aux formalités de convocation.
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 71.228.325 (soixante et onze millions deux cent vingt-huit mille trois cent vingt-cinq euros) de manière à porter le capital social de la Société à EUR 1.875.259.025 (un milliard huit cent soixante-quinze millions deux cent cinquante-neuf mille vingt-cinq euros) par voie d'émission de 2.849.133 (deux millions huit cent quarante-neuf mille cent trente-trois) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, accompagnée de prime d'émission.
 - 3. Intervention, souscription et libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.
- 4. Modification consécutive de l'article 4, premier paragraphe, des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus.
- 5. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).
 - 6. Divers.
 - III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:



Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Associé Unique renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter et augmente par la présente le capital social de la Société d'un montant de EUR 71.228.325 (soixante et onze millions deux cent vingt-huit mille trois cent vingt-cinq euros) de manière à porter le capital social de la Société à EUR 1.875.259.025 (un milliard huit cent soixante-quinze millions deux cent cinquante-neuf mille vingt-cinq euros) par voie d'émission de 2.849.133 (deux millions huit cent quarante-neuf mille cent trente-trois) parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune;

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation de capital mentionnée sous la deuxième résolution ci-dessus comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

WPP LUX DELTA TWO, S.à r.l., susmentionnée, représentée tel que décrit ci-dessus (DELTA TWO), intervient au présent acte et déclare (i) souscrire 2.849.133 (deux millions huit cent quarante-neuf mille cent trente-trois) nouvelles parts sociales ordinaires de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune et (ii) les libérer entièrement par un apport en nature consistant en l'entièreté de ses actifs et passifs (les Actifs et Passifs de DELTA TWO).

L'apport en nature des Actifs et Passifs de DELTA TWO à la Société, d'un montant net total de EUR 145.612.271 (cent quarante-cinq millions six cent douze mille deux cent soixante et onze euros) est à affecter de la manière suivante:

- (i) un montant de EUR 71.228.325 (soixante et onze millions deux cent vingt-huit mille trois cent vingt-cinq euros) est à affecter au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) le solde restant d'un montant de EUR 74.383.946 (soixante-quatorze millions trois cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros) est à affecter à la réserve de prime d'émission de la Société.

Evaluation des actifs et passifs de DELTA TWO

La valeur de l'apport en nature des Actifs et Passifs de DELTA TWO à la Société est documentée par (i) un bilan de DELTA TWO au 20 décembre 2005 et signé pour approbation par le management de DELTA TWO, qui montre que la valeur nette des Actifs et Passifs de DELTA TWO est au moins égale à EUR 145.612.271 (cent quarante-cinq millions six cent douze mille deux cent soixante et onze euros) et (ii) un certificat émis le 20 décembre 2005 par le management de DELTA TWO, qui énonce en substance que:

- «1. Les Actifs et Passifs de DELTA TWO apportés à la Société sont indiqués sur le bilan intérimaire de DELTA TWO au 20 décembre 2005 ci-joint;
- 2. Sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur nette des Actifs et Passifs de DELTA TWO apportés à la Société telle que figurant au bilan en annexe est évaluée au moins au montant de EUR 145.612.271 (cent quarante-cinq millions six cent douze mille deux cent soixante et onze euros) et depuis la date dudit bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société;
- 3. Les Actifs et Passifs de DELTA TWO apportés à la Société sont librement cessibles par DELTA TWO et ne font l'objet d'aucune limitation ou restriction et ne sont grevés d'aucun gage ou autre droit limitant leur cessibilité ou réduisant leur valeur:
- 4. Toutes les formalités de transfert de propriété juridique des Actifs et Passifs de DELTA TWO apportés à la Société ont étés ou seront accomplies par le management de DELTA TWO.»

Une copie du bilan et du certificat susmentionnés, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide d'acter que l'actionnariat de la Société suite à l'augmentation de capital ci-dessus est comme suit:

Nom de l'associé	Nombre de parts sociales détenues
ARBOUR SQUARE BV	71.597.148 parts sociales ordinaires de catégorie A
	564.080 parts sociales ordinaires de catégorie B
WPP LUX DELTA TWO, S.à r.I	2.849.133 parts sociales ordinaires de catégorie A
Total	74.446.281 parts sociales ordinaires de catégorie A
	564.080 parts sociales ordinaires de catégorie B

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 4, paragraphe 1^{er}, des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 1.875.259.025 (un milliard huit cent soixante-quinze millions deux cent cinquante-neuf mille vingt-cinq euros) représenté par 74.446.281 (soixante-quatorze millions quatre cent quarante-six mille deux cent quatre-vingt-une) parts sociales ordinaires de catégorie A et 564.080 (cinq cent soixante-quatre mille quatre-vingt) parts sociales ordinaires de catégorie B, ayant une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.»



Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et à tout avocat ou employé de ALLEN & OVERY LUXEMBOURG de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société, et d'accomplir toute formalité s'y référant (en ce compris, afin d'éviter tout doute, le dépôt et la publications de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Exonération fiscale

Etant donné que l'apport en nature ci-dessus consiste en la totalité des actifs et passifs d'une société constituée dans l'Union européenne (à savoir le Grand-Duché de Luxembourg) étant apportés à une autre société constituée dans l'Union européenne (à savoir le Grand-Duché de Luxembourg), la Société se réfère à l'article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971, telle que modifiée, prévoyant une exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ EUR 9.000.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: Ph. Thiebaud, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 30 décembre 2005, vol. 434, fol. 77, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(015236/242/272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

SOFT ENGINNEERING SYSTEM'S S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 100.995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 novembre 2005, réf. LSO-BK04097, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(017575//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

LEONARD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri. R. C. Luxembourg B 82.997.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03465, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(017650//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

LEONARD FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1424 Luxembourg, 3, boulevard Prince Henri. R. C. Luxembourg B 82.997.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DU KIEM, S.à r.l.

Signature

(017651//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.



INTERTRANS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach. R. C. Luxembourg B 44.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2001, réf. LSO-BN03097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERTRANS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017581/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

INTERTRANS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach.

R. C. Luxembourg B 44.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2001, réf. LSO-BN03099, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERTRANS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017582/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

INTERTRANS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8055 Bertrange, 166, rue de Dippach. R. C. Luxembourg B 44.629.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2001, réf. LSO-BN03101, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour INTERTRANS LUXEMBOURG S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(017585/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

LUXCEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 100.668.

L'an deux mille cinq, le seize décembre.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée LUXCEM, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 73, Côte d'Eich, inscrite au R.C.S Luxembourg B 100.668,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger en date du 12 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Longoni, conseiller économique, à Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Gianpiero Saddi, employé privé, Luxembourg, 29, avenue Monterey.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Massimo Longoni, préqualifié.

Tous ici présents et soussignés.

Le bureau ayant été constitué comme dit ci-dessus, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que les associés présents, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont repris sur une liste de présence, laquelle après avoir été signée par les associés présents, ainsi que par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.
- II.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les associés détenant ensemble les mille (1.000) parts sociales représentatives de l'intégralité du capital social de cent mille euros (EUR 100.000), sont dûment représentées à la présente assemblée.
- III.- Que dès lors la présente assemblée a pu se réunir sans convocation préalable, tous les associés déclarent par eux-mêmes avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.
- IV.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:



- 1. Augmentation de capital social à concurrence de EUR 24.900 (vingt-quatre mille neuf cents euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 124.900 (cent vingt-quatre mille neuf cents euros), par l'émission de 249 (deux cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) par part sociale, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 2.825.100 (deux millions huit cent vingt-cinq mille cent euros).
- 2. Souscription et libération intégrale des nouvelles parts sociales et de la prime d'émission par un versement en espèces de la part d'un nouvel associé.
 - 3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 124.900 (cent vingt-quatre mille neuf cents euros), représenté par 1.249 (mille deux cent quarante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Sur ce, l'assemblée après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris séparément chacune à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de EUR 24.900 (vingt-quatre mille neuf cents euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros) à EUR 124.900 (cent vingtquatre mille neuf cents euros),

par l'émission de 249 (deux cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) par part sociale, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 2.825.100 (deux millions huit cent vingt-cinq mille cent euros) bénéficiant des mêmes droits et avantages que les parts sociales anciennes,

à souscrire au pair avec la prime d'émission et à libérer entièrement au moment de la souscription par un versement en espèces par un nouvel associé,

sur le vu des renonciations expresses des actuels associés de la société, savoir:

SINERGIA CON IMPRENDITORI, fonds commun d'investissement clos réservé de droit italien, représenté et géré par la société de gestion SYNERGO S.G.R., S.p.A., ayant son siège social à I-20122 Milano, via Campo Lodigiano 3, et la société CUNEO INVESTIMENTOS CONSULTADORIA E SERVIÇOS SOCIEDADE UNIPESSOAL LIMITADA, avec siège social au 77, avenida Arriaga, edificio marina forum, 6° room 605, 9000-060 Funchal, Madeira,

données le 13 décembre 2005, lesquelles renonciations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront soumises à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Souscription

Est intervenue aux présentes, la société à responsabilité limité de droit italien dénommée B FORTYSEVEN S.r.l., avec siège social à Milan,

ici représentée par Monsieur Massimo Longoni, préqualifié, en vertu d'une procuration donnnée le 13 décembre 2005 jointe en annexe au présent acte,

laquelle, représentée comme dit ci-avant ès qualités qu'elle agit, déclare souscrire aux 249 (deux cent quarante-neuf) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) par part sociale, augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 2.825.100 (deux millions huit cent vingt-cinq mille cent euros), qu'elle libère intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 2.850.000 (deux millions huit cent cinquante mille euros).

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte, à l'unanimité, la souscription de 249 (deux cent quarante-neuf) parts sociales nouvelles par le susdit souscripteur.

Le montant total de EUR 2.850.000 (deux millions huit cent cinquante mille euros), est à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Suite à l'augmentation de capital qui précède, les parts sociales de la société sont détenues comme suit:

1. SINERGIA CON IMPRENDITORI, fonds commun d'investissement clos réservé de droit italien, re-	
présenté et géré par la société de gestion SYNERGO S.G.R., S.p.A., précité	
2. La société B FORTYSEVEN S.r.I., précitée	249 parts
3. CUNEO INVESTIMENTOS CONSULTADORIA E SERVIÇOS SOCIEDADE UNIPESSOAL LIMITA-	00
DA, précitée	99 parts
Total	1.249 parts

Deuxième résolution

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée modifie en conséquence le 1er alinéa de l'article 6 des statuts, version anglaise et traduction française, pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

Version anglaise:

«The company's share capital is set at EUR 124,900 (one hundred and twenty-four thousand nine hundred Euro), represented by 1,249 (one thousand two hundred and forty-nine) shares with a par value of EUR 100 (one hundred Euro) each.»

Traduction française:

«Le capital social est fixé à EUR 124.900 (cent vingt-quatre mille neuf cents euros), représenté par 1.249 (mille deux cent quarante-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.



Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié les conditions prévues par l'Article 26 de la loi 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le modifications du 1er alinéa de l'article 6 des statuts en langue anglaise, suivi d'une traduction française, et en cas de divergence entre le texte anglais et la traduction française, le texte anglais fera foi.

Le montant, au moins approximatif, des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de l'augmentation de capital est évalué approximativement à EUR 31.300.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture leur faite et interprétation leur donnée en langue française, les membres du bureau, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Longoni, G. Saddi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2005, vol. 26CS, fol. 72, case 2. – Reçu 28.500 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2006.

I. Delvaux.

(015225/208/109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

LUXCEM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 73, Côte d'Eich. R. C. Luxembourg B 100.668.

Statuts coordonnés suite à une Asseblée Générale Extraordinaire en date du 16 décembre 2005, actée sous le nº 770 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(015226/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

CARTOLA SHIPPING INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 86.682.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04090, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

B. Zech.

(017597/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. PLAY LUX EquityCo, S.à r.l.).

Share capital: EUR 383,200.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 108.846.

In the year two thousand five, on the twenty-eighth day of December.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of PLAY LUX EquityCo, S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 108.846 (the «Company»).

The meeting was opened with Mr Antoine Barat, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mrs Ginka Côme-Lambrich, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Nicole Schmidt-Troje, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following

Agenda:

1. Change of name of the Company into MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.



- 2. Subsequent amendment of Article five of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows: «The Company will assume the name of MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.».
 - 3. Miscellaneous.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialed ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to change the name of the Company into MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Second resolution

As a consequence of the above mentioned resolution, the meeting resolved to amend Article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall now read as follows:

«Art. 5. The Company will assume the name of MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present stated increase of capital, are estimated at EUR 1,000.-.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation. Upon request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire des associés de PLAY LUX EquityCo, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 108.846. (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à sous la présidence de Monsieur Antoine Barat, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Ginka Côme-Lambrich, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nicole Schmidt-Troje, maître en droit, demeurant à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée a pour

Ordre du jour:

- 1. Changement de la dénomination sociale de la Société en MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.
- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de lire comme suit: «La Société prend la dénomination de MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.».
 - 3. Divers.
- II. Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:



Première résolution

L'assemblée a décidé de changer la dénomination sociale de la Société en la nouvelle dénomination de MERLIN EN-TERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution mentionnée ci-dessus, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la société, qui aura désormais la teneur suivante:

«Art. 5. La Société prend la dénomination de MERLIN ENTERTAINMENTS GROUP LUXEMBOURG, S.à r.l.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, est évalué approximativement à la somme de EUR 1.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande du/des comparant(s), le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du/des même(s) comparant(s), le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. Barat, G. Côme-Lambrich, N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 4 janvier 2006, vol. 434, fol. 87, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 janvier 2006. H. Helli

(015898/242/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

ATAULFO ALVES SHIPPING INVESTMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 86.681.

Le bilan rectificatif au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04092, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

B. Zech.

(017599/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

LAURIANE INVESTISSEMENTS INTERNATIONAUX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: CHF 250.000,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 42.097.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04103, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

R.P. Pels.

(017606/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

PARADISE INVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 72.073.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2006, réf. LSO-BN04109, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2006.

B. Zech.

(017608/724/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2006.



ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 4C, rue de l'Etang. R. C. Luxembourg B 73.478.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08062, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ALMA BURO-ERGONOMIE & DESIGN S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012494/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

BECKER ET FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6463 Echternach, 15, rue Maximilien.

R. C. Luxembourg B 97.387.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08086, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BECKER ET FILS, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012505/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

HOOVER (EU), S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Registered office: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 114.224.

STATUTES

In the year two thousand six, on the second of February. Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

There appeared:

HOOVER FEEDER (EU), S.à r.l., having its registered office at L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer,

here represented by one of its managers having the power to bind the company by its individual signature, LUXEM-BOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, itself represented by Miss Alexandra Petitjean, accountant, residing professionally at Luxembourg and Mr Fabrice Geimer, lawyer, residing professionally at Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A.

Such appearing party, represented as thereabove mentioned, has requested the undersigned notary to inscribe as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée unipersonnelle:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2.

- 2.1. The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.
- 2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.
- 2.3. The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.
- 2.4. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.
- 2.5. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, rent-



ing, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

- 2.6. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.
- Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.
- Art. 4. The Company will have the name HOOVER (EU), S.à r.l.
- Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

- Art. 6. The capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five Euro (125.- EUR) each.
- **Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.
- **Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- **Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- **Art. 10.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.
- **Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bank-ruptcy of the single partner or of one of the partners.
- **Art. 12.** The Company is managed by one or several managers who need not to be members. They are appointed and removed from office by decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be reelected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents which duly executed give evidence and constitute the resolution of the managers. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or each manager (in the case of a board of managers) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the individual signature of anyone of the managers or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by anyone of the managers.

- **Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.
 - Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

- **Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2006.
- **Art. 16.** Each year, with reference to 31st of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Com-



pany is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/ their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

- 1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
- 2. These interim statement of accounts show that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.
- **Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.
- Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The share quotas have been subscribed by HOOVER FEEDER (EU), S.à r.l., prenamed, which is the sole partner of the company.

The share quotas have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (12,500.-EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro (1,250.- EUR).

Resolutions of the sole partner

- 1) The company will be administered by four managers:
- Mr Stuart Szabo, company director, with professional address at Liscartan House, 127 Sloane Street, London, SW1X 9BA,
- Mr Stuart Savidge, company director, with professional address at Liscartan House, 127 Sloane Street, London, SW1X 9BA,
 - Mrs Anne Delord, company director, with professional address at 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed.

The duration of their mandate is unlimited and they have the power to bind the company by their individual signature.

2) The address of the corporation is in L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil six, le deux février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

HOOVER FEEDER (EU), S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer,

ici représentée par un de ses gérants ayant le pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle, LUXEM-BOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, elle-même représentée par Mademoiselle Alexandra Petitjean, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur Fabrice Geimer, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondés de pouvoirs A.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ciaprès «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ciaprès «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ciaprès «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2

2.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.



- 2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.
- 2.3. La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 2.4. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.
- 2.5. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.
 - 2.6. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.
 - Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. La Société aura la dénomination HOOVER (EU), S.à r.l.
 - Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.
- Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.
- **Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- **Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

- Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- Art. 12. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Ils sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucune durée n'est indiquée, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais aussi révocables avec ou sans motif (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, incluant les résolutions circulaires, devront être certifiées ou un extrait de ces résolutions sera émis sous la signature individuelle de tout gérant.

Le gérant ou chacun des gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour faire, autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature individuelle de chacun des gérants ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

- **Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.
 - Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.



En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

- **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2006.
- Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

- 1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;
- 2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.
- **Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.
- Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les parts sociales ont été souscrites par HOOVER FEEDER (EU), S.à r.l., préqualifiée, qui est l'associé unique de la société.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Décisions de l'associé unique

- 1) La société est administrée par quatre gérants:
- Monsieur Stuart Szabo, administrateur de société, demeurant professionnellement à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres, SW1X 9BA,
- Monsieur Stuart Savidge, administrateur de société, demeurant professionnellement à Liscartan House, 127 Sloane Street, Londres, SW1X 9BA,
- Madame Anne Delord, administrateur de société, demeurant professionnellement au 21, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,
 - LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée.
 - La durée de leur mandat est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par leur signature individuelle.
 - 2) L'adresse du siège social est fixée à L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire. signé: A. Petitjean, F. Geimer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 7 février 2006, vol. 435, fol. 37, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 février 2006.

H. Hellinckx.

(017980/242/283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.



ANTENNA NEW SYSTEM, (A.N.S), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 26, rue Principale.

R. C. Luxembourg B 53.476.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08088, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANTENNA NEW SYSTEM, (A.N.S), S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012509/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

CLERBAUT AUTOMOBILES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5485 Wormeldange-Haut, 68, rue du Hiehl.

R. C. Luxembourg B 22.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08093, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CLERBAUT AUTOMOBILES, S.à r.l.

FIDUCIARE DES PME S.A.

Signatures

(012513/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

AFD RIVESALTES A, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R. C. Luxembourg B 114.005.

STATUTES

In the year two thousand six, on the twenty-fifth of January.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, who shall remain depositary of the present minutes.

There appeared:

ArcIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Trade Companies Register,

here duly represented by Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on January 16, 2006.

Said proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the

present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. There is formed by the sole shareholder a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name AFD RIVESALTES A, S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board of Managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board of Managers of the Company. Where the Board of Managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.



Art. 3. Object

- 3.1. The object of the Company is the acquisition and management of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad. Furthermore the Company may take participating interests in other Luxembourg or foreign companies having a similar object.
- 3.2. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets in favour of any third parties to guarantee and secure its own obligations and/or obligations of its subsidiaries, affiliated companies or of any other group company. The Company may further mortgage, pledge, transfer and encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.
- 3.3. The Company may in particular (i) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other equity securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever; (ii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; (iii) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the undertakings in which it holds a participation or which are members of its group of companies, in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (iv) make loans in any form whatsoever and/or privately issue any debt instruments in any form whatsoever and (v) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, industrial or financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

Art. 4. Duration

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares in registered form with a par value of one hundred twenty-five Euro (EUR 125.-) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares

- 6.1. Unless expressly provided otherwise by the shareholders, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of Managers

- 7.1. The Company is managed by a board of managers (the «Board of Managers») composed of class A Managers and class B Managers (the «Managers») appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office, and composed of at least three members who need not be shareholders.
 - 7.2. The Managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the Board of Managers of the Company.

Art. 9. Procedure

- 9.1. The Board of Managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any Manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the Board of Managers shall be given to all Managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.



- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers of the Company.
- 9.4. Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing another Manager as his proxy.
- 9.5. The Board of Managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board of Managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the Board of Managers will be recorded in minutes signed by all the Managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.
- 9.7. In cases of urgency, circular resolutions signed by all the Managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

Art. 10. Representation

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of an A Manager together with an B Manager of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.

Art. 11. Liability of the Managers

The Managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Board of Managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the Managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits

- 15.1. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to free reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
 - (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or the general meeting of shareholders;



(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VI. General provision

Art. 17. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2006.

Subscription - Payment

The shares in the Company have been subscribed as follows:

The shares have all been fully paid up by payment in cash, so that the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) is as of now at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 2,150.- (two thousand one hundred and fifty Euro).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as Managers of the Company for an indefinite period:
- a) Is appointed class A Manager:
- Mr Olivier Dorier, Company Director, residing at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
- b) Are appointed class B Managers:
- Mr Henry A Thompson, Lawyer, residing at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom;
- Mr David Swan, Banker, residing at 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom;
- Mr Asim Zafar, Banker, residing at Villa 20, Gate 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama, Bahrain;
- Mr Mohammed Chowdhury, Banker, residing at Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain;
- 2. The registered office of the Company is set at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ArcIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici dûment représentée par Monsieur Raymond Thill, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 16 janvier 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:



I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1er. Dénomination. Il est établi par l'associé unique une société à responsabilité limitée sous la dénomination AFD RIVESALTES A, S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

Art. 2. Siège social

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du Conseil de Gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du Conseil de Gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le Conseil de Gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social

- 3.1. La Société a pour objet l'acquisition et la gestion de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger. La Société aura encore pour objet la prise de participations dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères ayant le même objet social.
- 3.2. La Société peut aussi donner des garanties, gager, céder, gréver ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs en faveur de tiers afin de garantir ses propres obligations et/ou obligations de ses filiales, et sociétés affiliées ou de toute autre société du groupe. La Société pourra en outre gréver, garantir, nantir transférer ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses actifs.
- 3.3. La Société peut en particulier (i) acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou de n'importe quelle autre manière des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit, (iv) contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit ou émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit et (v) accomplir toutes opérations généralement quelconques de quelque sorte que ce soit, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 4. Durée

- 4.1. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales

- 6.1. Sauf convention contraire conclue entre les associés, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.



III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de Gérance

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de Gérance (le «Conseil de Gérance») composé de gérants de catégorie A et de gérants de catégorie B (les «Gérants») qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat, composé de trois membres au moins associés ou non.
 - 7.2. Les Gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du Conseil de Gérance

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du Conseil de Gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le Conseil de Gérance de la Société.

Art. 9. Procédure

- 9.1. Le Conseil de Gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des Gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2. Il sera donné à tous les Gérants un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.
- 9.3. La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du Conseil de Gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit un autre Gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil de Gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procèsverbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout Gérant peut participer à la réunion du Conseil de Gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.
- 9.7. En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les Gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des Gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A avec un Gérant de catégorie B de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelle ou conjointe ou unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des Gérants

Les Gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.



V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de Gérance doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des Adminstrateurs, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices

- 15.1. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve libre ou le reporter.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires pourront être distribués à tout moment dans les conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le gérant ou le conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
 - (iii) la décision de payer les dividendes intérimaires est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés;
 - (iv) le paiement est fait dès lors qu'il est établi que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation

- 16.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VI. Disposition générale

Art. 17. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2006.

Souscription - Libération

Les parts sociales de la Société ont été souscrites comme suit:

ArcIndustrial FRANCE DEVELOPMENTS I, S.à r.l., prénommée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire soussigné.

Coûts

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 2.150,- (deux mille cent cinquante euros).

Décisions de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Est nommé Gérant de catégorie A:
- Monsieur Olivier Dorier, directeur de société, demeurant professionnellement au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.
 - b) Sont nommés Gérants de catégorie B:
 - Monsieur Henry A Thompson, juriste, résidant au 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom;
 - Monsieur David Swan, banquier, résidant au 15 Sloane Square, London SW1W 8ER, United Kingdom;
 - M. Asim Zafar, banquier, résidant au Villa 20, Gate 59, Al-Qadisiya Avenue, Manama, Bahrain;
 - Monsieur Mohammed Chowdhury, banquier, résidant au Villa 15, Gate 30, Avenue 35, Janabiyah 561, Bahrain.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 23, case 2. – Recu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

A. Schwachtgen.

(015002/230/418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2006.

2XL INITIATIVE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 62, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 83.770.

Les comptes annuels au 31 août 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08097, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour 2XL INITIATIVE S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012515/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

EDWARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener. R. C. Luxembourg B 46.767.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08101, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EDWARD S.A.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012518/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

PHASE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme, (anc. SIM CITY 2000 S.A.).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 78.544.

L'an deux mille cinq, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIM CITY 2000 S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal,

inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 78.544,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler de résidence à Junglinster en date du 30 octobre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 315 du 27 avril 2001,

modifié suivant acte reçu par le même notaire Jean Seckler en date du 18 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 646 du 17 août 2001,

modifié suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé, daté du 15 janvier 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 643 du 25 avril 2002.

L'assemblée est présidée par Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Marie Poos, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Emanuele Grippo, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social vers L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.
- 2.- Démission avec pleine et entière décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 3.- Nomination d'un nouveau conseil d'administration avec détermination de la durée du mandat.
- 4.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.



- 5.- Changement de la dénomination en PHASE REAL ESTATE S.A. et modification afférente de l'article 1^{er}, premier alinéa, des statuts.
- II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.
- III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.
 - IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social vers L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

Deuxième résolution

L'assemblée donne démission avec pleine et entière décharge pour la durée de leur mandat aux membres du conseil d'administration, à savoir: Monsieur Carlo Acampora, la société WORLD ADMINISTRATION CORP. et la société WORLD INVESTMENT SERVICE CORP. et au commissaire au compte actuellement en fonction COMPTA, S.à r.l.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de nommer membres du conseil d'administration:

- Monsieur Norbert Schmitz, Licencié en Sciences Commerciales et Consulaires, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
- La société anonyme PHASE CAPITAL S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 74.461
- La société anonyme S.G.A. SERVICES S.A., avec siège social à L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer, R.C.S. Luxembourg B 76.118.

Le mandat des membres du conseil d'administration expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer commissaire aux comptes Monsieur Eric Herremans, demeurant profession-nellement à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

Le mandat du commissaire expirera lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PHASE REAL ESTATE S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (premier alinéa). Il existe une société anonyme sous la dénomination de PHASE REAL ESTATE S.A. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: N. Schmitz, J-M. Poos, E. Grippo, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 22 décembre 2005, vol. 360, fol. 65, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 janvier 2006.

H. Beck.

(015833/201/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

PHASE REAL ESTATE S.A., Société Anonyme, (anc. SIM CITY 2000).

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 78.544.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 17 janvier 2006.

H. Beck.

(015837/201/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.



HELLAS TELECOMMUNICATIONS I, Société à responsabilité limitée. Share capital: EUR 1,000,000.-.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 107.372.

In the year two thousand and six, on the thirtieth day of January.

Before us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, having his office in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present deed.

There appeared:

HELLAS TELECOMMUNICATIONS, a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 107.292;

here represented by Mrs Isabelle Lux, licencié en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London, on 19th January 2006.

The said proxy, after having been initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of HELLAS TELECOMMUNICATIONS I (the Company), a company incorporated as a société à responsabilité limitée under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 107.372, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Jacques Delvaux, residing in Luxembourg, on the 25th of March 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 3rd September 2005, n° 841.

The articles of association were amended by a deed of the notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 26th July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 17th December 2005, n° 1406 and by a deed of the notary Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, on 16th September 2005, not yet published.

The appearing party acting in its said capacity and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company of an amount of five hundred seventysix thousand nine hundred Euro (EUR 576,900.-) from its current amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) up to one million five hundred seventy-six thousand nine hundred Euro (EUR 1,576,900.-) through the issuance of five thousand seven hundred sixty-nine (5,769) new shares, having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each and to subscribe to those 5,769 newly issued shares as indicated hereafter. The contribution is made in cash so that the amount of EUR 576,900.- is as of now available to the Company. Evidence that the funds are available has been provided to the notary.

The total contribution of 576,900.- EUR is fully allocated to the share capital of the Company and the 5,769 newly issued shares are entirely subscribed by the sole shareholder.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 6.1 first paragraph of the Company's articles of association of the Company is modified and reads now as follows:

«6.1 Subscribed and authorized share capital

The Company's corporate capital is fixed at EUR 1,576,900.- (one million five hundred seventy-six thousand nine hundred Euro) represented by 15,769 (fifteen thousand seven hundred sixty-nine) shares («parts sociales») of EUR 100.-(one hundred Euro) each, all fully subscribed and entirely paid-up.»

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, momentanément absent, le dernier nommé restant dépositaire du présent acte.

A comparu:

HELLAS TELCOMMUNICATIONS, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 107.292, ici représentée par Madame Isabelle Lux, licencié en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 19 janvier 2006.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.



La comparante étant l'associé unique de HELLAS TELECOMMUNICATIONS I (la Société), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 107.372, constituée suivant acte de Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 25 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 841 du 3 septembre 2005.

Les statuts ont été modifiés par acte du notaire, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 26 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1406 du 17 décembre 2005 et par acte du notaire, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, en date du 16 septembre 2005, non encore publié.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 576.900,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel d'un million euros (EUR 1.000.000,-) à un million cinq cent soixante-seize mille neuf cents euros (EUR 1.576.900,-) par l'émission de cinq mille sept cent soixante-neuf parts sociales, ayant une valeur nominal de cent euros (EUR 100,-) chacune et de souscrire à telles 5.769 parts sociales nouvellement émises comme indiquée ci-dessous. L'apport se fait en espèces de sorte que le montant de 576.900,- se trouve à disposition de la Société. Preuve de l'existence des fonds a été remise au notaire soussigné.

L'apport total de EUR 576.900,- est alloué entièrement au capital social de la Société et les parts sociales nouvellement émises sont entièrement souscrites par l'associé unique.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'article 6.1 premier paragraphe des statuts de la Société est modifié et se lit désormais comme suit:

«6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à EUR 1.576.900,- (un million cinq cent soixante-seize mille neuf cents euros) représenté par 15.769 (quinze mille sept cent soixante-neuf) parts sociales, d'une valeur nominale de cent EUR 100,- (cent euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: I. Lux, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2006, vol. 152S, fol. 23, case 7. – Reçu 5.769 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2006.

A. Schwachtgen.

(015438/230/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

HELLAS TELECOMMUNICATIONS I, Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 1.000.000,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 107.372.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 118 du 30 janvier 2006, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(015439/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2006.

HILTON PCB, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt. R. C. Luxembourg B 114.192.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of February. Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Mersch.

There appeared:

HILTON HOTELS CORPORATION, a Delaware company incorporated under the laws of Delaware, with registered Office at 9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, California 90210, Delaware state identification number 0403628, here represented by Ute Bräuer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.



The said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its here above stated capacities, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which he deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

- Art. 1. There is hereby formed a société à responsabilité limitée under the name of HILTON PCB, S.à r.l. (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.
- **Art. 2.** The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purposes.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

- Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.
- **Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 5. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Each share gives right to a fraction of the assets and profits of the company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 6. The shares held by the sole shareholder are freely transferable among living persons.

In case of more than one shareholder, the shares are freely transferable among such shareholders. The shares are transferable to non-shareholders only with the prior approval of the majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital. The shares shall be transferable because of death to non-shareholders only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

- **Art. 7.** The share capital may be modified at any time by the decision of the sole shareholder or, should this happen, by approval of a majority of shareholders representing at least three quarters of the share capital.
- Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. Any joint co-owner shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.
- **Art. 9.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 10. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders. In dealings with third parties, the manager(s) has (have) the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's object. The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

The Company shall be bound in all circumstances, unless otherwise agreed among shareholders holding at least three quarters of the share capital, by the signature of one sole manager.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either shareholders or not.

Art. 11. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its shareholders a chairman, and may choose from among its shareholders a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers not less than 7 days in advance of the date scheduled for the meeting. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.



Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 12. The manager(s) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorized agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 13. The sole shareholder exercises the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of section XII of the law of 10 August 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the sole share-holder.

In case of more shareholders the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Any issuance of shares as a result of the conversion of convertible bonds or other similar financial instruments shall mean the convening of a prior general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 7 above. Each convertible bond or other similar financial instrument shall be considered for the purpose of the conversion as a subscription for shares to be issued upon conversion.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

- **Art. 14.** The Company's financial year runs from the first of January of each year to the thirty-first of December of the same year.
- **Art. 15.** Each year, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account, reflecting the financial position of the company as of the thirty-first of December.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the company.

In the event that the legal reserve is less than one tenth of the issued capital in any year, five percent of the net profit, or such lesser amount as is necessary to bring the legal reserve to one tenth of the issued capital, will be transferred to the legal reserve.

Any excess net profit is attributable to the sole shareholder or distributable among the shareholders. However, the sole shareholder or, as the case may be, the meeting of shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 16. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realization of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 17. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The shares are subscribed as follows:

500 (five hundred) shares are subscribed by HILTON HOTELS CORPORATION, prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2006.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.-.

General meeting of shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirely of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.



2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period:

a) Madeleine Ann Kleiner,

9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, CA 90210 USA;

Date of birth: 18 May 1951; Place of birth: New York, USA;

Profession: Lawyer.
b) Tim Scott Glassett,

9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, CA 90210 USA;

Date of birth: 29 March 1956; Place of birth: Utah, USA; Profession: Lawyer. c) Mariel Albrecht Joliet,

9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, CA 90210 USA;

Date of birth: 8 January 1966; Place of birth: Pennsylvania, USA; Profession: Financial Executive.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their name, first name, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

HILTON HOTELS CORPORATION, une Delaware company constituée selon le droit de Delaware, ayant son siège social à 9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, California, 90210, Delaware, numéro de Registre 0403628,

dûment représentée par Madame Ute Bräuer, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

A. Nom - Durée - Objet - Siège - Social

- Art. 1er. Il est formé, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de HILTON PCB, S.à r.l. (ci-après la «Société») laquelle sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- Art. 2. L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et de toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

La Société pourra pour son propre compte ainsi que pour le compte de tiers exercer toutes les opérations lesquelles peuvent être utiles ou nécessaires pour l'accomplissement de son objet ou lesquelles y sont reliées directement ou indirectement pour son objet.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

- Art. 3. La durée de la Société est illimitée.
- **Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

B. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts existantes.

Art. 6. Les parts sociales détenues par l'associé unique sont librement transmissibles entre vifs et par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux.



En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants.

- **Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant décision de l'associé unique ou si le cas se réalisera, moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés n'entraînent pas la dissolution de la Société.

C. Gérance

Art. 10. La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s), associé(s) ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérant(s) sont nommés par l'assemblée générale des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement et à tout moment révocables.

La Société est engagée en toutes circonstances, sauf s'il en est décidé autrement par les associés représentant au moins trois quarts du capital social, par la signature individuelle d'un des gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associées ou non.

Art. 11. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins 7 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit. L'ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la résolution intervenue.

Art. 12. Le(s) gérant(s) ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 13. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il s'en suit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique. En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Toute émission de parts sociales suite à la conversion d'obligations convertibles ou d'autres instruments financiers similaires entraîne la convocation préalable d'une assemblée générale d'associés conformément aux dispositions de l'Article 7 ci-dessus. Pour les besoins de la conversion, chaque obligation convertible ou autre instrument financier similaire sera considéré comme une souscription de parts sociales à émettre lors de la conversion.

E. Exercice social - Bilan - Répartitions

- **Art. 14.** L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.
- **Art. 15.** Chaque année, le trente et un du mois de décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, ainsi que le compte de profits et pertes.



Le solde du compte de pertes et profits des pertes et profits, après la déduction des dépenses, des coûts, des amortissements, des frais et des provisions représente le bénéfice net de la société.

Chaque année cinq pour cent du bénéfice net seront transférés à la réserve légale.

Cette déduction cesse d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale atteint un dixième du capital émis mais doit être poursuivie jusqu'à ce que le fonds de réserve soit entièrement reconstitué si, à tout moment et pour toute raison, elle a été entamée.

L'excès est distribué à l'associé unique ou distribué parmi les associés. Cependant, le seul associé ou, selon les circonstances, l'assemblée générale peut décider, au vote majoritaire déterminé par les lois adéquates, que le bénéfice, après la déduction de la réserve, soit reporté ou transféré à une réserve extraordinaire.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les parts sociales sont souscrites comme suit:

Cinq cents (500) parts sociales sont souscrites par HILTON HOTELS CORPORATION, mentionnée ci-avant.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2006.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.800,-.

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

Le siège social de la Société est établi au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- a) Madeleine Ann Kleiner.

9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, CA 90210 USA;

Date of birth: 18 May 1951; Place of birth: New York, USA;

Profession: Lawyer.
b) Tim Scott Glassett,

9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, CA 90210 USA;

Date of birth: 29 March 1956; Place of birth: Utah, USA; Profession: Lawyer. c) Mariel Albrecht Joliet,

9336 Civic Center Drive, Beverly Hills, CA 90210 USA;

Date of birth: 8 January 1966; Place of birth: Pennsylvania, USA; Profession: Financial Executive.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 16 janvier 2006, vol. 435, fol. 50, case 1. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 20 janvier 2006.

H. Hellinckx.

(017761/242/316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2006.



VICTORIA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 251.225,-.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R. C. Luxembourg B 101.716.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 23 janvier 2006, les associés de la Société ont:

- accepté la démission de Monsieur Laurence McNairn avec effet au 31 janvier 2006 en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société;
- nommé Monsieur Paul Guilbert en tant que membre du Conseil de Gérance de la Société à partir du 1^{er} février 2006 pour une durée indéterminée

de sorte que le Conseil de Gérance de la Société se compose désormais comme suit:

Todd A. Fisher, né le 18 août 1965 en Pennsylvanie aux Etats-Unis, gérant, avec adresse privée à 5 Park Square West, GB-NW1 4LJ, Londres;

John Pfeffer, né le 24 décembre 1968 au Kentucky aux Etats-Unis, gérant, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, GB-SW1Y 5AD, Londres;

Nicolas Cattelain, né le 26 juillet 1973 à Saint-Germain-en-Laye en France, gérant, avec adresse privée à Flat 6, 30 Beaufort Gardens, GB-SW3 1QH, Londres;

Nicolas Gheysens, né le 12 décembre 1976 à Tourcoing en France, gérant, avec adresse professionnelle à Stirling Square, 7 Carlton Gardens, GB-SW1Y 5AD, Londres;

Guy Davison, né le 21 juillet 1957 à Tonbridge au Royaume-Uni, gérant, avec adresse privée Membre du Conseil à Yew Tree Hall, GB-TN7 4HH, Londres;

Caspar Berendsen, né le 25 avril 1975 à Eindhoven au Pays-Bas, gérant, avec adresse privée Membre du Conseil au 26 Ifield Road, GB-SW10 9AA, Londres;

Paul Guilbert, né le 20 février 1961 à Salisbury au Royaume-Uni, gérant, avec adresse professionnelle à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY1 3QL Guernsey;

Erik Thyssen, né le 11 octobre 1961 à Wilrijk en Belgique, gérant, avec adresse privée au 24 Membre du Conseil Storm van's Gravensandeweg, NL-2242 JH Wassenaar;

Séverine Michel, née le 19 juillet 1977 à Epinal en France, gérante, avec adresse professionnelle au 12, rue Léandre Lacroix, L-1913 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICTORIA HOLDING, S.à r.l.

C. Bourrat

Déléguée à la signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00626. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

EXTRAIT

Par résolution écrite en date du 21 septembre 2005, les associés de la Société ont:

révoqué la nomination de KPMG, 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises des comptes annuels et des comptes consolidés de la Société relatifs à l'année fiscale qui se terminera le 31 janvier 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VICTORIA HOLDING, S.à r.l.

C. Bourrat

Déléguée à la signature

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2006, réf. LSO-BN00633. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(012555/260/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

F.M. AUTO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3324 Bivange, 2, rue Edward Steichen. R. C. Luxembourg B 67.807.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08132, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour F.M. AUTO. S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012540/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.



ELETRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 58, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 75.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08104, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ELETRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012521/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

GEOPLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R. C. Luxembourg B 83.547.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08144, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GEOPLATRE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012544/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

H. KÖHLER CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1718 Luxembourg, 51, rue Haute.

R. C. Luxembourg B 37.006.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08146, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour H. KÖHLER CONSTRUCTIONS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012547/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

LA LANTERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R. C. Luxembourg B 18.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08154, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA LANTERNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(012552/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

LA LANTERNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins. R. C. Luxembourg B 18.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 31 janvier 2006, réf. LSO-BM08156, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LA LANTERNE, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signature

(012553/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 février 2006.



CAPBERN SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer. R. C. Luxembourg B 81.195.

DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société GALEACE S.A. en liquidation, société anonyme en liquidation, ayant son siège social au 3, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 73.343.

ci-après dénommée: «le mandant»,

ici représentée par Monsieur Jean-Jacques Bernard, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 23 décembre 2005,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, ès dites qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que la société à responsabilité limitée CAPBERN SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 21-25, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.195, constituée suivant acte notarié en date du 14 mars 2001, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 904 daté du 20 octobre 2001.
- II.- Que le capital social de la société à responsabilité limitée CAPBERN SERVICES, S.à r.l., prédésignée, s'élève actuellement à quarante mille euros (40.000,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cents euros (400,- EUR) chacune.
- III.- Que le mandant, dûment représenté, est devenu propriétaire de la totalité des parts sociales de la société à responsabilité limitée CAPBERN SERVICES, S.à r.l., prédésignée.
- IV.- Qu'en tant qu'associé unique le mandant déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société en sa qualité de liquidateur.
- V.- Que le mandant, dûment représenté, déclare en outre que le passif de la société a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux de la société dissoute, connus ou encore inconnus.
 - VI.- Que décharge pleine et entière est accordée au gérant de la société dissoute.
- VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans au siège de la société à responsabilité limitée RSM HENRI GRISIUS & ASSOCIES, 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Pour les dépôt et publication à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant le présent acte. Signé: I.-I. Bernard, I.-I. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 janvier 2006, vol. 899, fol. 88, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2006. J.-J. Wagner.

(016312/239/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 février 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck